

La règle concernant la célébration de la naissance du Prophète ﷺ

بسم الله الرحمن الرحيم

Est-il permis (licite) aux musulmans de célébrer la nuit du 12 Rabi' al Awal, à l'occasion, de la (noble) naissance du Prophète ﷺ, dans la mosquée pour se remémorer la vie du Prophète ﷺ (Sirat oun-Nabawiya ach-Charifa) sans pour autant qu'ils ne cessent de travailler pendant la journée comme pour l'Aïd. Car nous divergeons à ce sujet, certains disent que c'est une bonne innovation et d'autres disent qu'elle n'est pas bonne …

Les musulmans n'ont pas à célébrer la naissance du Prophète ﷺ la nuit du 12 Rabi' al Awal ou autre. Tout comme, ils n'ont pas non plus à célébrer la naissance d'une autre personne que le Prophète ﷺ car la célébration des naissances fait partie des innovations inventées dans la religion car le Prophète ﷺ n'a pas célébré son propre anniversaire durant sa vie. Et c'est lui le transmetteur de la religion et c'est lui le législateur des législations d'après son Seigneur, Gloire à Lui. Et, il ne nous l'a pas ordonné non plus et ses califes bien guidés ne l'ont pas fait non plus et ni l'ensemble de ses compagnons et ni ceux qui les ont suivies dans l'excellence durant les siècles privilégiés. Par conséquent on sait que ceci est une Bid'a (innovation). Et le Prophète ﷺ a dit :
« ***Celui qui fait une chose qui ne fait pas partie de nos enseignements est à rejeter*** » [1]
Et dans la version de Mouslim, ainsi que al Boukhari en annotation :
« ***Celui qui accompli une action qui ne fait pas partie de nos enseignements est à rejeter*** ».
Et la célébration des anniversaires de naissance ne fait pas partie de ses commandements (du Prophète ﷺ) non sûrement pas ! Mais il fait partie de ce que les gens ont inventés dans la religion, dans les siècles qui ont succédés, alors ceci est rejeté. Et le Prophète ﷺ disait dans son sermon du vendredi :
« ***Soit, certes la meilleure parole, c'est le Livre d'Allah, et la meilleure guidée, c'est la guidée de Mouhammad ﷺ , et les plus mauvaises choses sont les choses forgés, et toute innovation est égarement*** » Rapporté par Mouslim dans son Sahih et recueilli par an-Nassaï avec une très bonne chaîne où il ajoute : « ***…et tout égarement est dans le feu*** ».

<u>***Cheikh ibn Baz***</u>
(Qu'Allah lui fasse Miséricorde)
[*Fatawa Islamiya, Volume I, P.131-132*]

---
[1] Boukhari et Mouslim